



SNUipp-FSU
Section de l'Ariège
13 rue Paul Delpech
09000 FOIX
Tél : 05 34 09 35 97
snu09@snuipp.fr

Foix, le 16 juin 2021

Mickaël TROVALET
Secrétaire départemental
du SNUipp-FSU 09

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des Services de
l'Education Nationale

Objet : entretiens professionnels des AESH

Monsieur l'Inspecteur d'académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
La circulaire n° 2019-090 du 5-6-2019 précise le cadre des entretiens professionnels des AESH.

« En application du décret du [27 juin 2014](#) et de l'arrêté du [27 juin 2014](#) précités, les agents (qu'ils soient recrutés par contrat à durée déterminée ou par contrat à durée indéterminée) bénéficient **au moins tous les trois ans d'un entretien professionnel.**

Il est préconisé de tenir un entretien à l'issue de la 1^{re} année de contrat. Cet entretien peut en effet permettre de vérifier la qualité du service rendu et d'en tirer les conséquences sur le plan du développement professionnel de l'agent. Il peut en outre donner lieu à un réexamen de la rémunération de l'agent. [...]

Conformément à l'arrêté du 27 juin 2014, l'entretien est conduit par le chef d'établissement ou l'IEC compétent lorsque l'agent exerce ses fonctions dans une école. Cet entretien est organisé pendant le temps de service de l'AESH et sur le lieu d'exercice de ses fonctions. [...]

L'IEC compétent ou le chef d'établissement peuvent prendre l'attache du ou des enseignants en charge du ou des élèves accompagné(s) par l'AESH sur la manière de servir. Toutefois, le contenu de ces échanges ne peut faire l'objet d'un rapport, ni servir d'unique base à l'évaluation de l'agent. "

Sauf erreur de notre part, il n'y a pas de circulaire départementale ou académique venant compléter cette circulaire du Ministère de l'Education Nationale.

Le SNUipp-FSU 09 vous demande de bien vouloir rappeler et préciser ce cadre aux IEN et aux personnels concernés (AESH, directrices et directeurs, coordinateurs PIAL, enseignant.es). En effet, un certain flou semble persister sur la tenue de ces entretiens.

Dans l'attente de cette communication aux personnels, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, l'expression de notre dévouement au service public de l'Education Nationale.

Le secrétaire départemental du SNUipp-FSU 09
Mickaël TROVALET